



COORDINATION DES SYNDICATS CGT DE VERALLIA



Votre force pour l'avenir

Paritaire salaire du 17 Février

Nous avons eu aujourd'hui une nouvelle réunion paritaire concernant les salaires.

Effectivement, l'action menée lors de la première réunion a été très suivie sur tous les sites. La grève s'est poursuivie particulièrement à Cognac et grâce aux grincements de dents qu'il y avait dans les autres sites de fabrication, la direction a été obligé d'être plus attentive à nos revendications.

Nous avons donc refait des propositions.

Rappel: depuis 15 ans nous avons deux lignes sur la feuille de paye (salaire de base + indemnité RTT), dû à la négociation sur l'accord RTT de 1999.

Pendant de nombreuses années la CGT a revendiqué le retour à une ligne (**intégration de l'indemnité RTT dans le salaire de base**) ce qui, de fait, correspond à **une augmentation de salaire relativement importante** sur toutes les primes impactées par le taux horaire. De plus cette indemnité RTT n'est pas valorisée par les augmentations générales mais uniquement par le coefficient.

Exemple : les salariés d'Isover, après un étalement sur trois ans, ont récupéré près de 300 € à l'année.

De plus, nous avons demandé d'intégrer la moyenne annuelle de la prime de performance dans la prime de fin d'année des ouvriers, comme cela a été fait pour la prime de progrès des maîtrises (**grâce d'ailleurs à une proposition de la CGT**).








Cette intégration nous permettant d'aller petit à petit vers 13ème mois moyen.

Nous avons aussi demandé l'engagement de négociations sur la grille de classification unique dans toutes les usines jusqu'au coefficient 345.

Et enfin, même si cela avait été abordé lors de la première réunion de négociations, nous avons demandé que soit mise en place la subrogation de la prévoyance pour les salariés qui sortent de fait du temps complet payé en maladie

Cela pour les longs malades qui rentrent dans le système d'incapacité de GAN.

Après avoir échangé longuement avec la Direction nous avons obtenu les choses suivantes :

-  1.2% au 1^{er} février 2014
-  Revalorisation de 10 % de la prime de transport (Revalorisation de 5 % de la prime de transport OIRY)
-  23 SCR sur la prime de vacances soit un passage de 337 à 360 SCR (1705€)
-  Proposition d'avance sur la prévoyance : subrogation pour les longs arrêts de maladie.
-  Un engagement d'embauches/reclassement de 40 CDI (20 au premier semestre et 20 au second semestre).
-  Moyenne annuelle de la prime de progrès et de performance intégrée prime annuelle de fin d'année.
-  Intégration de l'indemnité RTT dans le salaire de base en deux fois (1^{er} septembre 2014 et 1^{er} septembre 2015) à 50/50.

Dans un contexte difficile nous pouvons estimer que nous avons été entendus, au moins en partie, cela grâce à l'action des salariés et de la CGT en général,

C'est-à-dire les actions de lutte, les propositions et la négociation.

Certes on aurait pu faire mieux, surtout au vu des résultats de Verallia qui continuent d'alimenter en cash le groupe Saint-Gobain, mais il faut aussi se dire que cette fameuse revendication concernant la première ligne de la feuille de paye on l'a obtenue même si c'est en deux fois...**Et après 15 ans !!!**

Et puis nous n'oublions pas collectivement que la vente de Verallia est toujours d'actualité et très certainement de plus en plus. Donc tout ce qui sera pris et acté ne sera plus à prendre !

Au vu des résultats de cette action/négociation la délégation CGT a décidé de signer l'accord salarial 2014.

La CGT reste à vos cotés pour porter « haut et fort » vos revendications et organiser vos contestations.

Votez pour l'expérience et la cohérence : votez pour vous !

Votez pour votre syndicat CGT